

L'initiation artistique sur temps scolaire, en structure spécialisée (handicap)

Construit avec l'enseignant d'une classe de maternelle ou élémentaire, l'initiation artistique permet à un groupe classe de vivre au cœur de la création artistique durant une ou plusieurs périodes.

Les projets sont singuliers chaque année car ils entrent en cohérence avec le projet global de la classe.

Modalités :

- Durée : de 8 à 20 séances de 45 min ou 1h, selon la nature du projet présenté.
- Appel à projet envoyé en mai de l'année précédente – validation en commission paritaire (éducation nationale, service éducation, TRIO...S pour les interventions en milieu scolaire. Commission interne pour le milieu spécialisé).
- Dans le cadre des parcours culturels des communes (tous les projets sont examinés collégalement avec l'ensemble des services culturels).

Format pédagogique :

Sous forme de stage ou de séance hebdomadaire, le musicien, plasticien ou danseur intervenant propose une découverte des fondamentaux de la danse ou des paramètres du son grâce à des activités ludiques connectées au projet de la classe.

Le professeur des écoles reste le responsable pédagogique de la classe et travaille en binôme avec le danseur/musicien intervenant.

Objectifs

- En danse, les fondamentaux du mouvement : corps, mouvement, espace, rapport aux autres.
- En musique : par le biais des percussions ou du chant choral : durée et intensité, prendre sa place dans un collectif, l'écoute intérieure, la motricité fine, la qualité du geste, la maîtrise de la voix de tête et de poitrine.
- En arts plastiques : manipuler les textures, les formes, les couleurs pour une approche ludique.

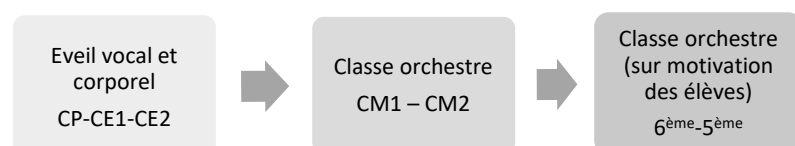
Parcours « Orchestre à l'École »

Positionné sur deux établissements scolaires en quartier prioritaire, l'orchestre à l'école est un parcours complet permettant d'acquérir sur le temps scolaire les mêmes compétences que les élèves de 1^{er} cycle. Si la vitesse d'acquisition peut être plus ou moins lente selon les élèves et les promotions, notre exigence est la même et nous nous efforçons d'amener les élèves le plus loin possible dans la réalisation musicale.

Au-delà des compétences artistiques, notre volonté est de permettre à chaque enfant de grandir en musique.

Modalités :

- Durée : du CP au CM2 (obligatoire dans le cadre de la scolarité) – 6^{ème} 5^{ème} (optionnel au sein du collège)
- Temps de cours :
 - 45 min du CP au CE2
 - 1h30 en CM1-CM2 (45 min d'instrument par groupe de 2 à 3 élèves – 45 min d'orchestre)
 - 2h30 en 6^{ème} – 5^{ème} (1h d'orchestre - (45 min d'instrument par groupe de 2 à 3 élèves – 45 min d'atelier rythme/percussions corporelles)
- Instruments proposés : flûte, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, percussions



Objectifs :

- A partir des morceaux joués en orchestre, construire une progression cohérente à l'instrument au rythme de chaque enfant
- Construire la motivation autour du collectif
- Participer à des stages, des concerts, des sorties au spectacle
- Aller le plus loin possible dans la maîtrise du langage musical pour intégrer un parcours de 2^{ème} cycle à TRIO...S